

CIRCULAIRE AU CLERGE.

PATRONAGE DE ST. JOSEPH, LE 15 SEPTEMBRE 1864.

MONSIEUR,

Je vous continue, par la Présente, les pouvoirs extraordinaires que je vous ai donnés jusqu'ici, pour les jours de concours, non-seulement pour le reste de cette année, mais encore pour toute l'année prochaine (1865). Les Vicaires pourront aussi, pendant tout cet espace de temps, exercer dans toute l'étendue de leurs Archiprêtres respectifs, les pouvoirs que je leur ai conférés ci-devant.

Je profite de l'occasion pour vous informer que les Quarante-Heures continueront à se faire, à la même intention que cette année, jusqu'à la fin de 1865. Car, hélas! les maux que nous avons à déplorer sont encore loin de diminuer, et nous avons à faire entendre jour et nuit au Ciel cette humble supplique de l'Eglise : *Hæc nos communio purget a crimine, et celestis remedii faciat esse consortes.*

En parcourant les campagnes, pour la Visite Pastorale, j'apprends avec bonheur que la récolte est passablement bonne ; et je vois avec plaisir que presque partout les grains sont maintenant en sûreté. Il est temps d'en bénir la divine miséricorde qui a daigné exaucer nos vœux multipliés.

Car depuis le 10 Mai dernier, nous ne cessons de crier vers le Seigneur, pour le supplier de nous envoyer un air serein et un temps favorable ; *Hilaritatem vultus tui nobis impertiri digneris* ; et dans son infinie bonté, il n'a écouté que sa miséricorde pour se laisser toucher par les cris de notre juste douleur, à la vue de tant de crimes qui se multiplient sous nos yeux, d'une manière si alarmante.

Nous avons continuellement réclamé, au saint Autel, cette grâce puissante qui va au-devant de nos besoins, et qui nous accompagne et nous suit partout pour essuyer nos larmes. Ce n'est donc pas en vain que nous avons répété si souvent tous ensemble cette humble supplication : *Recevez, Seigneur, dans votre bonté, les oblations que nous vous présentons, en expiation de nos péchés, afin que par l'intercession de vos Saints, ces oblations nous soient à tous profitables pour notre salut.* Oui, il est bien vrai que le Seigneur nous a exaucés, lorsque nous lui avons dit et redit, avec tout l'accent de la piété : *Daignez, Seigneur, nous montrer votre face radieuse de joie et d'hilarité.*

En conséquence, vous cesserez, à la réception de la Présente, de dire l'Oraison *Al postulandum serenitatem*, et vous direz, à la place, celle pour l'action de grâces : *Deus cujus misericordiae*, etc., jusqu'au 12 Octobre prochain, que l'on chantera, dans chaque Eglise où se fait l'Office public, une Messe d'action de grâces qui sera celle de la Sainte-Trinité, en y ajoutant l'Oraison *Pro gratiarum actione*.

En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, nous accordons une Indulgence Plénière que pourront gagner ce jour-là tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, s'étant confessés avec une sincère douleur et ayant communiqué avec une véritable dévotion, prieront à l'intention du Souverain Pontife. Cette indulgence remplace la Bénédiction Pontificale que j'étais autorisé à donner au retour de mon dernier voyage de Rome, et que la maladie m'a empêché d'accorder.

Cette bonne récolte devra être un motif puissant pour notre bon peuple de faire des bonnes œuvres, en reconnaissance d'un bienfait auquel il n'y avait plus lieu de s'attendre, après les torrents de pluies qui nous ont inondés tout le printemps.

Vous en profiterez sans doute pour exhorter vos paroissiens à donner généreusement aux pauvres et surtout aux Communautés qui en prennent un soin si charitable.

Or, nous devons regarder comme une de nos Communautés les Sœurs d'Ottawa, qui prennent un si grand soin de nos jeunes gens des chantiers, quand ils tombent malades, dans ces lieux déserts. Car on les transporte dans l'Hôpital de cette ville, où ils trouvent des